DEPARTEMENT
DU
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROUGEGOUTTE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
08/01/2026

Date d'affichage :
19/01/2026

SÉANCE DU 14 JANVIER 2026

****

L'an deux mil vingt-six, le quatorze janvier, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO – Mme Alexanne CANAL - Mme Mélanie BLEICHER - M. Nicolas CHARNOT- M. Francis COURBOT – Mme Florence FIMBEL – Mme Sarah GROSCLAUDE – M. Sylvain HEIDET – M. Jean KARLE – M. Florent MONCHABLON – M. Mickaël RONDON – M. Michel TEREBUS

Absents excusés :	Procuration à :
Gabrielle VENCK-MILLET	Guy MICLO
Quentin GUYOD	Jean KARLE

Florent MONCHABLON a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N° 05

Subvention exceptionnelle pour une élève scolarisée à l'école élémentaire d'Anjoutey

Le Maire de la commune de ROUGEGOUTTE informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention émanant de l'école élémentaire d'Anjoutey a été reçue en Mairie le 28 novembre 2025.

La demande porte sur une aide financière dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte et concerne une élève de Rougegoutte scolarisée à Anjoutey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 16 euros.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

MAIRIE DE ROUGEGOUTTE
Ter.-de-Belfort